

NOTE D'INFORMATION N° 02/2024

Objet: Prix de journée à compter du 1er février 2024

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 24_31 du 31 janvier 2024, nous vous informons des nouveaux tarifs en vigueur au 1er février 2024

⇒ tarif hébergement résidents de + de 60 ans :	62.12 euros
⇒ tarif réservation résidents de + de 60 ans : (= tarif hébergement - forfait hospitalier (20 €)) :	42.12 euros
⇒ tarif hébergement spécialisé résidents de + de 60 ans :	71.12 euros
⇒ tarif réservation hébergement spécialisé résidents de + de 60 ans :	
(= tarif hébergement - forfait hospitalier (15€)) :	56.12 euros
⇒ tarif hébergement résidents de - de 60 ans :	80.53 euros
⇒ tarif réservation résidents de - de 60 ans :	60.53 euros

Le forfait hospitalier appliqué lors d'une hospitalisation dans un service psychiatrique d'un établissement de santé s'élève à $15.00 \in$.

(= tarif hébergement - forfait hospitalier (20 €)):

Les tarifs dépendance sont fixés comme suit :

GIR 1-2: 21.52 euros GIR 3-4: 13.66 euros GIR 5-6: 5.79 euros

Fait à Rocroi, le 01 février 2024

I. LEGROS

La Directrice Délégué